



Malfaçon de toiture de ma maison et assurance

Par Visiteur

Bonjour,

J'ai fait refaire en totalité la toiture de ma maison. Des malfaçons sont apparues et une en particulier. Une plaque de liaison pour garantir l'étanchéité est posée trop au ras du bord de la façade. L'eau pénètre dans la brique par le haut mais ruisselle aussi le long de la facade. Après cet hiver rigoureux, le crépis gondole et s'est déjà détaché par endroits. L'assurance de l'entreprise m'a répondu que le lien de cause à effet n'était pas établi et donc qu'ils ne prenaient pas en charge les réparations.

Que faire?

Par Visiteur

Cher monsieur,

J'ai fait refaire en totalité la toiture de ma maison. Des malfaçons sont apparues et une en particulier. Une plaque de liaison pour garantir l'étanchéité est posée trop au ras du bord de la façade. L'eau pénètre dans la brique par le haut mais ruisselle aussi le long de la facade. Après cet hiver rigoureux, le crépis gondole et s'est déjà détaché par endroits. L'assurance de l'entreprise m'a répondu que le lien de cause à effet n'était pas établi et donc qu'ils ne prenaient pas en charge les réparations.

Mais est-ce qu'au moins, ils cherché s'il y avait ce lien de causalité précisément? Autrement dit, y a t-il eu une expertise? Si oui, dans quelles conditions?

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,

Il n'y a rien eu de fait hormis la déclaration de l'entreprise auprès de son assureur. J'ai reçu le courrier de l'assureur sans même avoir eu de contact avec lui que ce soit par téléphone ou en face à face.

Cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

Bonjour,

Il n'y a rien eu de fait hormis la déclaration de l'entreprise auprès de son assureur. J'ai reçu le courrier de l'assureur sans même avoir eu de contact avec lui que ce soit par téléphone ou en face à face.

Dans ce cas, le meilleur moyen est de lui demander de faire réaliser une expertise contradictoire, en votre présence. Si elle refuse, vous pouvez faire faire une expertise par votre assurance, ou bien par un expert indépendant à vos frais.

Une fois le résultat connu, alors l'assureur du professionnel sera quelque peu contraint de revoir sa copie..

Très cordialement.